



Avis au public

Le collège des bourgmestre et échevin·es de la Ville de Dudelange, en exécution de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, porte à la connaissance du public que le

Projet d'Aménagement Particulier « Nouveau Quartier » (PAP NQ 27a) « Helper (Emely) » concernant des fonds sis à Dudelange au lieu-dit « An der Soibelkaul » présenté par les bureaux « BEST Ingénieurs - Conseils », « FabeckArchitectes S.À R.L. » et « Green SURF » pour le compte de « EMELY S.à r.l. » et « OP DER HART I S.A. »

a été introduit auprès de l'administration communale pour approbation.

Le dossier afférent est déposé à l'inspection du public au service de l'Architecture et des Domaines, bureau 203, à l'Hôtel de Ville de Dudelange ainsi que publié sur le site internet de la Ville de Dudelange (www.dudelange.lu) sous la rubrique « Vie communale / Urbanisme / PAP NQ / PAP en cours de procédure » pendant 30 jours, du **19 juin 2026 au 20 juillet 2026 inclus**, à savoir que seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans le délai susvisé les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevin·es par les personnes intéressées.

Dudelange, le 19 juin 2026

Le collège des bourgmestre et échevin·es

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, Josiane Di Bartolomeo-Ries, René

Manderscheid, Claudia Dall'Agnol, échevin·es